Politique d'Investissement Responsable du Groupe Sparring

Mise à jour : juillet-23

Table des matières

Introduction 2
Une vision opérationnelle de l'Investissement Responsable 2
Nos engagements pour un partenariat et une performance durables 3
Nos engagements vis-à-vis de nos parties prenantes externes 3
Nos engagements vis-à-vis de nos équipes 3
Nos engagements vis-à-vis d'initiatives publiques 4
Une gouvernance solide de l'Investissement Responsable 6
I. Une structure de gouvernance claire et robuste 6
II. Des procédures pour guider les décisions d'Investissement Responsable 7
III. Une communication efficace et transparente 8
La performance opérationnelle en appui de la RSE 9
Le déploiement de notre stratégie d'Investissement Responsable dans nos fonds 10
I. Pechel IV 10
II. Sparring Capital Fund 1 10
III. Sparring Capital Fund 2 10
IV. ReG Fund 11
La fondation Sparring Capital 11
I. Son histoire 11
II. Les projets soutenus 12
Conclusion 13
Avertissement 13

Introduction

Ce document décrit la politique d'investissement responsable du Groupe Sparring, à savoir celle applicable à la fois aux fonds gérés par Sparring Capital et à ceux gérés par Pechel, chacune de ces deux sociétés de gestion étant spécialisée dans l'investissement non coté.

Nous sommes convaincus que l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre politique d'investissement permet de créer de la valeur, d'améliorer la gestion des risques et de d'offrir de meilleures perspectives à long terme.

L'intégration des enjeux sociétaux et environnementaux dans notre stratégie d'investissement est notamment guidée par notre volonté :

- D'identifier et prévenir les risques extra-financiers, en comprenant leurs impacts potentiels sur la performance financière des entreprises dans lesquelles nous investissons ;
- D'identifier l'exposition de nos participations aux enjeux de durabilité actuels et futurs, afin de les accompagner pour saisir les opportunités de création de valeur à long terme ;
- D'être alignés avec les attentes et les engagements de nos souscripteurs en matière notamment de transparence et de gestion responsable des ressources financières.

Ces engagements traduisent notre volonté de promouvoir une approche d'investissement durable, qui intègre les dimensions économiques, sociales et environnementales[1].

Une vision opérationnelle de l'Investissement Responsable

Nous considérons que la création de valeur, qui constitue la mission centrale d'un investisseur en capital, n'a de sens que si elle s'inscrit dans une démarche d'Investissement Responsable.

Par conséquent, nos investissements reposent sur une logique de création de valeur à long terme, en tenant compte à la fois des aspects financiers et extra-financiers.

Nous considérons que l'Investissement Responsable ne se limite pas seulement à l'intégration des critères ESG dans nos processus d'investissement mais consiste également à accompagner la transformation de nos participations et à les aider à progresser dans leur approche de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Cela implique de travailler en étroite collaboration avec les entreprises de nos portefeuilles afin de les accompagner dans la construction et le déploiement de leurs politiques RSE. Notre accompagnement opérationnel consiste à apporter une expertise, des ressources et un soutien à nos participations pour les aider à définir et mettre en œuvre leur politique RSE. Cela peut inclure des recommandations sur les meilleures pratiques, des actions de sensibilisation aux enjeux de la durabilité et une assistance dans la mise en place de plans d'action spécifiques (réalisation de bilans carbones, évaluation Ecovadis, etc.).

[1] *A toutes fins utiles, il est rappelé que cette politique d'investissement responsable ayant été renforcée au fil des années, chaque investissement a été réalisé en accord avec l'approche qui lui était alors applicable.*

Nos engagements pour un partenariat et une performance durables

Nos engagements vis-à-vis de nos parties prenantes externes

Notre vision de l'Investissement Responsable se traduit par plusieurs engagements pris envers nos parties prenantes externes.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les équipes des sociétés que nous accompagnons pour intégrer les critères ESG dans leurs stratégies et leurs opérations. L'intégration des critères ESG dans leurs modèles d'affaires permet aux entreprises d'améliorer leurs performances opérationnelles, de réduire les risques liés aux enjeux ESG et de renforcer leur position concurrentielle. Notre accompagnement dans le déploiement de leurs politiques RSE permet également de favoriser l'innovation et la création de nouvelles opportunités commerciales. En encourageant les entreprises de notre portefeuille à adopter des pratiques plus durables, nous les amenons à identifier de nouveaux marchés, à développer des produits ou services plus respectueux de l'environnement et à explorer des modèles d'affaires plus inclusifs.

Nous accordons une importance primordiale à la transparence et à l'exhaustivité dans la communication de nos actions en matière d'ESG auprès des souscripteurs des différents fonds gérés. Nous réalisons chaque année un bilan détaillé des enjeux ESG des sociétés de notre portefeuille[2], à destination de nos investisseurs. Ce rapport leur fournit ainsi une transparence totale sur nos actions et nos résultats en matière d'ESG. Les rapports annuels de nos fonds comprennent également des éléments ESG, conformément aux règlements de nos fonds et à la règlementation européenne en vigueur. Enfin, l'Assemblée Générale des porteurs de parts comprend aussi une section spécifique relative à notre démarche d'Investissement Responsable.

Nos engagements vis-à-vis de nos équipes

Nous attachons une attention particulière au développement de nos équipes. Nous pensons que nos collaborateurs sont un atout précieux et que leur développement personnel et professionnel est essentiel pour notre réussite collective.

Nous mettons en place des programmes de développement et de formation pour permettre à nos équipes d'acquérir de nouvelles compétences, de développer leurs expertises et d'être alignées avec les meilleures pratiques de l'industrie. Plus spécifiquement, nous encourageons la participation à des conférences et des événements sectoriels ou de networking afin de favoriser l'apprentissage continu et l'échange d'idées.

Nous veillons également à créer un environnement de travail inclusif, collaboratif et motivant, où chacun se sent valorisé et soutenu. Nous encourageons la parité, diversité, l'égalité des chances et le respect mutuel au sein de nos équipes, car nous croyons que des perspectives variées et une culture d'inclusion stimulent l'innovation et la créativité.

[2] *A l'exception de Pechel IV*

Enfin, en accordant une attention particulière au développement de nos équipes, nous cultivons un esprit d'excellence, de motivation et de collaboration au sein de notre organisation.

Nos engagements vis-à-vis d'initiatives publiques

Face à l'impératif de transformer l'économie réelle et conscients du rôle crucial des professionnels de l'investissement dans cette transition, nous intensifions notre engagement et rejoignons des initiatives publiques afin de contribuer collectivement à cet objectif.

Nous sommes signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). En tant que signataires, nous nous engageons à intégrer les critères ESG dans nos décisions d'investissement et à promouvoir des pratiques d'Investissement Responsables.

Soutenus par les Nations Unies, les PRI fournissent un cadre mondial reconnu pour guider notre approche de l'investissement durable.

En tant que signataires des PRI, nous nous engageons à respecter les six principes fondamentaux suivants :

Principe n°1	Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
Principe n°2	Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs.
Principe n°3	Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
Principe n°4	Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
Principe n°5	Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
Principe n°6	Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Être signataire des PRI témoigne de notre engagement envers l'Investissement Responsable et notre volonté de créer un impact positif à long terme. Nous considérons cette adhésion comme une étape importante dans notre démarche de promotion d'une finance durable et responsable.

Nous sommes membres de l'Institut de la Finance Durable. L'Institut de la Finance Durable est une organisation reconnue qui vise à coordonner, fédérer et accélérer l'action de la Place financière de Paris pour la réalisation de la transition écologique et la transformation de l'économie vers un modèle bas-carbone et inclusif, aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable.

En tant que membre de l'Institut de la Finance Durable, nous bénéficions d'un accès privilégié à des ressources, des recherches et des formations de qualité. Cela nous permet de rester à la pointe des meilleures pratiques et des dernières avancées en matière d'Investissement Responsable.

Être membre de l'Institut de la Finance Durable est une marque de notre engagement envers la finance durable et de notre volonté de participer à la transformation de l'économie.

Nous sommes membres de l'Initiative Climat International, soutenue par les PRI. En tant que membre de cette initiative, nous nous engageons publiquement à lutter contre le changement climatique et à promouvoir une transition vers une économie bas carbone et résiliente.

L'Initiative Climat International vise à mobiliser l'industrie de l'investissement en faveur de l'action climatique en intégrant les enjeux climatiques dans les décisions d'investissement. En tant que membre, nous nous engageons à prendre des mesures concrètes pour identifier et réduire les risques climatiques liés à nos investissements, ainsi qu'à saisir les opportunités offertes par la transition vers une économie sobre en carbone.

Notre adhésion à l'Initiative Climat International témoigne de notre engagement envers l'action climatique et notre volonté de jouer un rôle actif dans la transition vers une économie bas-carbone. En travaillant en collaboration avec d'autres membres de l'initiative, nous contribuons à renforcer la mobilisation de l'industrie de l'investissement pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Nous sommes signataires de la Charte Parité de France Invest. En tant que signataires, nous nous engageons à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de notre organisation et dans notre industrie.

En signant la Charte Parité, nous rejoignons un réseau d'entreprises et d'acteurs engagés dans la promotion de la parité et de la diversité dans le secteur de l'investissement. Cela nous permet de partager des bonnes pratiques et de contribuer collectivement à la création d'un environnement professionnel plus égalitaire et inclusif.

Notre adhésion à la Charte Parité de France Invest témoigne de notre engagement envers la promotion de l'égalité des genres et de notre volonté de participer activement à la création d'une industrie de l'investissement plus diversifiée et équilibrée.

Pechel est également signataire de la Charte sur le partage de la valeur de France Invest depuis 2023. En tant que signataire, Pechel s'engage à favoriser la mise en place de mécanisme de partage de la valeur au sein de ses participations et à promouvoir le dispositif de partage de la plus-value introduit par la loi PACTE ainsi que les dispositifs d'actionnariat salarié dans toutes les situations où de tels dispositifs sont pertinents.

Une gouvernance solide de l'Investissement Responsable

La gouvernance est un aspect essentiel de la mise en œuvre de notre politique d'Investissement Responsable.

I. Une structure de gouvernance claire et robuste

Nous avons mis en place une structure interne organisée qui assure l'implication de tous les membres de l'équipe dans le déploiement de notre politique d'Investissement Responsable, tant au sein du Groupe Sparring que dans les entreprises que nous accompagnons, ainsi que la coordination des travaux au sein du Groupe Sparring.

L'Equipe ESG comprend l'ensemble des associés, ce collectif étant notamment en charge de superviser l'action du Sustainability Officer.

Chaque société de gestion dispose ensuite d'une équipe dédiée comprenant *a minima* un Associé et le Sustainability Officer.

1) Définition et déploiement de la stratégie d'Investissement Responsable

La supervision et la définition de notre stratégie d'Investissement Responsable sont placées sous la responsabilité des Associés des sociétés de gestion qui composent le Groupe Sparring.

Le Sustainability Officer a la charge du déploiement de la stratégie d'Investissement Responsable au niveau de ces sociétés de gestion, au niveau des fonds et au niveau des participations.

Chaque membre des équipes d'investissement est associé à la mise en œuvre au quotidien, sur les sujets dont il a la charge, de la politique d'Investissement Responsable, que ce soit en phase d'investissement, de suivi ou de désinvestissement, ce qui nous permet d'avoir une approche cohérente et alignée sur nos valeurs communes.

2) Intégration des critères ESG

En collaboration avec l'équipe d'investissement, le Sustainability Officer s'assure de l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement. Cela comprend le développement et la mise en place de méthodologies d'évaluation des risques et des opportunités ESG et l'intégration de ces considérations dans la prise de décision. Dans cette optique, le Sustainability Officer participe aux comités d'investissement.

3) Engagement auprès des entreprises du portefeuille

En collaboration avec les équipes d'investissement en charge des participations, le Sustainability Officer joue un rôle clé dans l'engagement des entreprises du portefeuille et le déploiement de leurs stratégies RSE. En particulier, il coordonne le dialogue avec les entreprises sur les enjeux ESG, participe à la construction des plans d'action et en assure le suivi.

4) Reporting et transparence

En collaboration avec les équipes d'investissement en charge des participations, le Sustainability Officer est responsable de la collecte et de l'analyse des données ESG pertinentes auprès des participations ainsi que de la préparation des rapports périodiques sur les performances ESG des fonds. Cela permet de rendre compte à nos investisseurs et à nos parties prenantes des progrès réalisés en matière d'Investissement Responsable.

5) Sensibilisation et formation

Enfin, le Sustainability Officer joue un rôle de sensibilisation et de formation au sein de notre société de gestion. Il organise des sessions de formation sur les pratiques et les normes ESG, partage les meilleures pratiques et les dernières recherches dans le domaine de l'Investissement Responsable et promeut une culture d'investissement durable au sein des sociétés de gestion du Groupe Sparring et de nos participations. Par ailleurs, chaque membre des équipes d'investissement est régulièrement formé et sensibilisé aux enjeux ESG (formation à l'entrée, séances biannuelles de partage d'expérience sur les enjeux ESG des sociétés du portefeuille).

Le respect de cette démarche est intégré aux processus d'évaluation et de rémunération.

II. Des procédures pour guider les décisions d'Investissement Responsable

Dans le cadre de nos activités, nous adoptons une approche systématique et rigoureuse de l'intégration des critères ESG à toutes les étapes du cycle de vie de nos investissements.

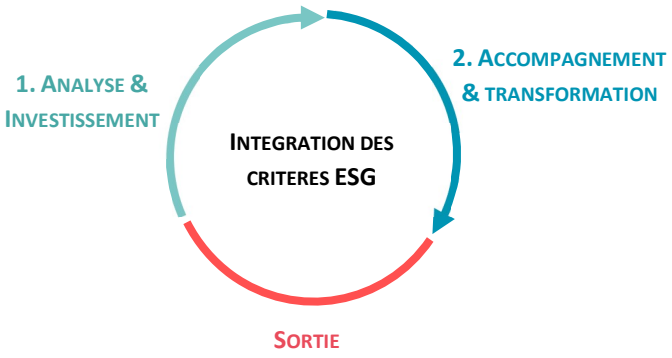

PHASES	ETAPES	ELEMENTS DE LA PROCEDURE
1. ANALYSE ET INVESTISSEMENT	CONFORMITE	▪ Analyse de conformité avec les critères d'investissement et les politiques d'exclusion sectorielles
	ANALYSE DE L'OPPORTUNITE	▪ Analyse interne et identifications des principaux enjeux RSE (l'analyse interne comprend, sans être limitée à, la revue des principaux enjeux sociaux, environnement et de gouvernance, ainsi que les principaux risques éthiques, tels que la corruption, le non-respect des principes directeurs de

		l'ONU et des droits de l'homme, l'esclavage moderne, etc. à l'aide de bases de données et d'index géographiques publics) ▪ Intégration de ces éléments dans les notes de présentation de l'investissement au Comité d'investissement préalables à la due diligence
	DUE DILIGENCE D'ACQUISITION	▪ Due diligence ESG (limitée ou complète selon les spécificités de chaque opportunité d'investissement, tant en termes de caractéristiques propres que de véhicule d'investissement concerné) et analyse de l'exposition aux risques liés au changement climatique réalisées par un cabinet externe ▪ Intégration des conclusions de ces analyses dans les notes d'investissement et prise en compte par le Comité d'investissement dans son processus de décision
	REALISATION DE L'OPERATION	▪ Intégration d'une clause spécifique dédiée à la RSE dans les pactes d'actionnaires
2. ACCOMPAGNEMENT ET TRANSFORMATION	**ACCOMPAGNEMENT DES SOCIETES DU PORTEFEUILLE A LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE RSE**	▪ Etat des lieux de la maturité RSE de l'entreprise ▪ Mesure de l'empreinte carbone : réalisation d'un bilan carbone scope 1,2,3 ▪ Réalisation par un cabinet externe d'une revue complète RSE (sauf si celle-ci a déjà été réalisée en Due Diligence) ▪ Elaboration d'un plan d'action, intégrant des démarches de réduction des émissions de GES, intégrant des KPIs qualitatifs et quantitatifs assortis d'objectifs
	SUIVI	▪ Mise en place d'un suivi des plans d'actions, sur la base d'échanges mensuels ou trimestriels selon les cas ▪ Campagne de collecte annuelle des données nécessaires à l'analyse des performance ESG ▪ Inscription des sujets RSE (dont l'avancement du plan d'action et enjeux clefs) à l'ordre du jour d'au moins un Conseil de Surveillance par an (ou organe de gouvernance équivalent)
3. SORTIE		▪ Intégration à la note de sortie des informations RSE pertinentes, synthétisant les progrès et les accomplissements de la participation ▪ Intégration des éléments pertinents relatifs aux enjeux RSE au mémorandum d'information destiné aux acquéreurs ▪ En fonction du contexte et des enjeux, réalisation d'une VDD ESG

III. Une communication efficace et transparente

La transparence et la communication jouent également un rôle clé dans la gouvernance de l'Investissement Responsable.

Nous veillons à ce que nos parties prenantes internes et externes soient régulièrement informées de notre stratégie d'Investissement Responsable, de ses progrès et de ses résultats.

La transparence implique de fournir à nos investisseurs des informations détaillées sur nos politiques, nos processus et nos pratiques en matière de RSE. Ainsi, au-delà des informations contenues dans les rapports qui leurs sont destinés et de l'intégration d'une partie dédiée à l'ESG lors de l'assemblée générale des fonds, nous réalisons chaque année un rapport de durabilité détaillé comprenant nos réalisations et la consolidation des données ESG pour chacune des sociétés de gestion qui composent le Groupe Sparring.

De manière plus large, nous communiquons à travers nos sites internet, nos newsletters ainsi qu'à travers un dialogue régulier avec nos parties prenantes afin de favoriser l'existence d'un flux d'échanges régulier relatif aux enjeux RSE.

La performance opérationnelle en appui de la RSE

Nous pensons que l'excellence opérationnelle joue un rôle crucial dans la RSE en contribuant à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elle se traduit par l'optimisation des processus, l'amélioration continue des performances et la recherche de l'efficacité dans tous les aspects de l'activité de nos participations.

L'excellence opérationnelle permet d'identifier et de mettre en œuvre des pratiques plus durables et responsables au sein de l'entreprise. Cela inclut la réduction de l'empreinte environnementale en optimisant l'utilisation des ressources, en minimisant les déchets et en favorisant l'efficacité énergétique. L'amélioration des conditions de travail et la promotion de politiques de santé et de sécurité font également partie des éléments clés de l'excellence opérationnelle.

Ainsi, l'excellence opérationnelle favorise la convergence entre les performances financières et la RSE en permettant aux entreprises d'atteindre des niveaux élevés de productivité, d'efficacité et de rentabilité tout en intégrant des considérations ESG.

Pour cette raison, nous avons mis en place une méthodologie spécifique et une équipe dédiée à la performance opérationnelle, que nous tenons à disposition de nos participations. Composée d'experts en *lean management*, cette équipe travaille main dans la main avec nos participations pour optimiser leur performance opérationnelle.

Le déploiement de notre stratégie d'Investissement Responsable dans nos fonds

L'ensemble des participations de nos différents véhicules d'investissement peuvent bénéficier de nos expertises et méthodologies internes en matière d'Investissement Responsable.

Toutefois, nos procédures d'Investissement Responsable ayant été renforcées au fil des années, les investissements historiques ont été réalisés en accord avec la procédure qui leur était alors applicable. La description ci-après de la situation pour chacun de nos véhicules d'investissement met en évidence l'évolution de notre démarche en matière d'Investissement Responsable au fil des années, dans une logique d'amélioration continue.

I. Pechel IV

Le fonds Pechel IV, lancé en 2014 et géré par la société de gestion Pechel, est aujourd'hui en cours de désinvestissement. La procédure ESG de Pechel IV inclue une revue des enjeux clefs réalisées en interne par l'équipe d'investissement et la réalisation d'une revue RSE menée après l'opération par un cabinet tiers permettant de co-définir un plan d'action ESG. Chaque année, les participations sont évaluées (score ESG) sur la base d'une grille d'analyse ESG élaborée en interne.

Lorsque vient le moment d'organiser notre sortie, nous nous efforçons d'évaluer les progrès réalisés en matière de RSE. Nous identifions les initiatives et les réalisations significatives et nous nous efforçons de rendre compte de ces avancées de manière transparente auprès des acquéreurs potentiels. Pour certaines de nos participations des VDD ESG ont été réalisées par un cabinet externe en amont des processus de cession.

II. Sparring Capital Fund 1

Le fonds Sparring Capital Fund 1 (SCF1), lancé en 2015 et géré par la société de gestion Sparring Capital, est aujourd'hui en cours de désinvestissement.

Au cours de l'année 2019, la procédure a été renforcée avec (i) une revue des enjeux clefs réalisées en interne sur la base d'un questionnaire ESG développé par l'équipe d'investissement et (ii) la réalisation d'une revue RSE post-deal menée par un cabinet tiers.

A l'exception d'une participation, toutes les participations encore en portefeuille bénéficient d'un plan d'action personnalisé, conçu en collaboration avec l'équipe ESG de Sparring Capital et ces participations sont accompagnées dans le déploiement et le suivi de leur stratégie.

Comme pour le fonds Pechel IV, nous attachons de l'importance à évaluer les progrès réalisés en matière de RSE. Nous identifions les initiatives et les réalisations significatives, et nous nous efforçons de rendre compte de ces avancées de manière transparente auprès des acquéreurs potentiels.

III. Sparring Capital Fund 2

Le fonds Sparring Capital Fund 2 (SCF2), lancé en 2019 et géré par la société de gestion Sparring Capital, est aujourd'hui en phase d'investissement. Dans le cadre de cadre de nos opérations d'investissement et de désinvestissement nous suivons la procédure d'Investissement Responsable décrite dans le présent document.

Notre approche de performance opérationnelle est mise en œuvre de manière sélective et adaptée aux besoins spécifiques de chaque participation.

IV. ReG Fund

Le fonds ReG (Responsable Growth), lancé en 2022 et géré par la société de gestion Pechel, est notre premier fonds classifié article 8 selon la règlementation SFDR.

Il fonde sa thèse d'investissement sur la conviction que la création de valeur passe par la transformation opérationnelle et durable des entreprises. Il a pour engagement d'investir dans des entreprises actives dans l'une des trois mégatendances suivantes :

1. *La transition environnementale*

   Nous soutenons les entreprises qui contribuent à accélérer la transition environnementale vers une économie décarbonée, sobre et circulaire, qui promeuvent les produits et services ayant un impact positif sur l'environnement.

2. *Le " Made in France "*

   Nous soutenons et renforçons la compétitivité des entreprises françaises qui promeuvent des savoir-faire français, investissent dans les territoires et développent l'emploi local.

3. *Les sociétés durables*

   Nous soutenons les entreprises qui favorisent l'inclusion, la santé, le bien-être et l'éducation. Ces trois domaines sont des piliers essentiels du développement durable et contribuent à la construction d'une société plus équitable et inclusive.

Dans le cadre de cadre de nos opérations d'investissement et de désinvestissement du fonds ReG, nous suivons la procédure d'Investissement Responsable décrite dans le présent document.

Notre approche de performance opérationnelle durable est mise en œuvre de manière systématique, dès la phase de due-diligence.

La fondation Sparring Capital

I. Son histoire

Lancée en juillet 2020, la Fondation Sparring Capital (FSC) s'est fixée comme objectif de contribuer à la lutte contre les situations d'exclusion en s'appuyant sur des projets à dimension environnementale.

La création de la FSC repose sur la conviction que les défis environnementaux et sociaux, auxquels notre monde est confronté chaque jour de façon un peu plus criante, sont intimement liés.

Dès lors, les changements dans nos modes de vie, de production et de consommation qui impliquent nécessairement une utilisation plus sage des ressources de notre planète constituent une occasion unique de pouvoir prévenir et corriger certaines inégalités de traitement, aux formes si nombreuses.

C'est ce qu'ont compris, avant l'heure, les femmes et les hommes qui portent les projets soutenus par la FSC. Elles et ils œuvrent au quotidien, dans des domaines et pour des publics divers, avec le même objectif de construire un monde plus juste et plus soucieux du respect de l'environnement.

Grâce au soutien des donateurs et avec l'appui de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) qui abrite la FSC, nous nous engageons auprès des projets et d'associations qui par leurs approches et leurs actions au quotidien agissent, de façon souvent innovante, pour l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.

Nous avons également à cœur de développer l'écosystème de la FSC en y associant les donateurs et les équipes des sociétés de gestion afin de prolonger, sur un autre terrain, la démarche responsable dans laquelle nous inscrivons résolument notre rôle d'actionnaire professionnel.

II. Les projets soutenus

PROJET	DESCRIPTION
réseau ÉCO HABITAT	Rénovation de passoires énergétiques afin de lutter contre la précarité énergétique tout en réduisant la consommation d'énergie
API'UP	Fabrication de mobilier par des personnes en réinsertion à partir de déchets recyclés d'entreprise et de collectivités locales
École des semeurs	Formation d'élèves en situation de décrochage scolaire au métier de primeur et au maraîchage biologique
ANDES | GROUPE SOS |	Récupération de fruits et légumes invendus et gestion d'un réseau d'épiceries solidaires
	Formation de réfugiés à l'agriculture agroécologique via un programme de compagnonnage
La Ferme de Moyembrie	Etablissement de réinsertion pour détenus en fin de peine (9 mois avant la libération) et formation au maraîchage biologique
CARTON PLEIN®	Accompagne les personnes en situation d'exclusion vers l'emploi grâce à la collecte et à la réutilisation du carton

Conclusion

Cette politique d'Investissement Responsable reflète notre engagement à agir pour promouvoir des pratiques durables au sein de notre portefeuille d'investissements. En particulier, nous avons l'ambition de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris et à jouer notre rôle dans la transition vers une économie résiliente face au changement climatique.

Bien que ce document énonce les grandes orientations mises en place en date de rédaction, il sera constamment enrichi et approfondi tout au long de notre parcours d'investisseur responsable. Nous restons résolus à évoluer en accord avec les meilleures pratiques de marché et les évolutions du paysage de la finance durable, afin de continuer à jouer un rôle actif dans la transition vers une économie plus durable.

Avertissement

Le présent document est un document de support marketing communiqué par les sociétés de gestion Sparring Capital[3] et Pechel Industries Partenaires[4], sociétés agréées par l'AMF et portant respectivement les numéros d'agrément GP-02000025 et GP-04000034.

Ce document a été préparé dans le seul but de donner des informations sur la politique d'investissement responsable des sociétés de gestion et ne constitue pas un document de promotion d'un produit financier quel qu'il soit ni un conseil en investissement.

Les FPCI dont il est fait mention sont exclusivement réservés à une clientèle professionnelle et assimilée, possédant l'expérience, les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre ses propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus.

[3] *SAS au capital de 419 840 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 437 666 373, dont le siège social est situé au 162, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris*

[4] *SAS au capital de 380 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 477 580 195, dont le siège social est situé au 162, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris*